

*Compte rendu sommaire*  
*Séance du Conseil Municipal*  
*du 7 juin 2018*

*Le conseil municipal de Saint-Jean de Sixt, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2018, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur **Pierre RECOUR**, maire.*

**Présents** : Didier LATHUILLE, Yvette FAVRE-LORRAINE, Claudine MORAND GOY, Dominique ANTHOINE, Odile LARUAZ, Lorène LARUAZ, Dominique MASSON, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Jean-Paul BARNIER, Corinne BESCHE,

**Absents** : Michel CONTAT, Jean-François TOCHON-FERDOLLET, Éric TOFFOLI,

**Pouvoir** : Jean-Paul BARNIER à Claudine MORAND GOY



**Approbation du compte rendu précédent**

- Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 mai est approuvé à l'unanimité.

**Décisions du Maire prises en vertu des délégations du Conseil Municipal :**

- Décision n° 5 – Tarifs des droits de place et locations matériels

**Admission en non-valeur :**

- Considérant que le comptable du trésor ne peut obtenir le recouvrement de créances en raison du faible montant de chacune, il est décidé d'admettre en non-valeur sur exercice antérieur du budget de l'eau la somme totale de 8,40 €.

**Subvention animations communales :**

- Il est rappelé au Conseil Municipal que la promotion du tourisme figure désormais parmi les compétence des Communautés de Communes et il est également rappelé que l'Office du Tourisme peut être chargé par le conseil de tout ou partie de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et manifestations diverses... aussi il est donc confié à l'Office du tourisme de St Jean, l'animation des fêtes locales et des manifestations, et il est approuvé le versement d'une subvention de 55.000 €.

### **Constitution d'un groupement de commande :**

- Monsieur le Maire rappelle le projet d'effectuer, sur la commune, un relevé LIDAR (light detection and ranging), technologie laser qui envoie un faisceau laser de lumière en direction du sol qui permet de décomposer les éléments présents sur le sol. Afin d'obtenir des conditions avantageuses tant économiquement que techniquement, il est proposé de mutualiser les besoins par la mise en place d'un groupement de commande. Il est donc approuvé le groupement de commandes avec les communes de Gd-Bornand, La Clusaz, Manigod et la SPL « O des Aravis ».

### **Indemnité de conseil du Trésorier municipal :**

- Par délibération en date du 26 novembre 2015, le conseil municipal fixait le taux de l'indemnité de conseil à 66 % du taux maximum, à Monsieur Christian COLLART, comptable public de la collectivité. Ce dernier ayant quitté ses fonctions le 25 février 2018, décide d'allouer l'indemnité de conseil au taux de 60 %, à Monsieur Pascal GROSPIRON, nouveau Trésorier municipal, pour 2018.

### **Etat d'assiette des coupes de bois pour 2019 :**

- Après avoir pris connaissance des coupes bois en forêt communale relevant du régime forestier, pour 2019, il est approuvé l'état d'assiette présenté et il est demandé à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites.

### **Délégations générales à ester en justice - Précisions :**

- Considérant la nécessité d'une bonne administration des intérêts communaux, le conseil autorise le Maire à ester en justice, et introduire en tant que de besoin toute instance en justice et avec tous pouvoirs, ainsi que recourir à un avocat afin de le représenter dans les affaires de son choix afin de défendre les intérêts de la Commune.

### **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service – Assainissement 2017 :**

- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement 2017

### **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service – Eau 2017 :**

- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau 2017.

### **Demande d'autorisation de défrichement en forêt communale :**

- Considérant la nécessité de procéder à un défrichement sur la parcelle A 3675, propriété communale afin de sécuriser l'entrée de la carrière Lathuille, le Maire est autorisé à demander l'autorisation de défricher auprès du Préfet et à mandater l'ONF pour instruire cette demande.

### **Questions diverses :**

#### **Excuses en cas d'absence au conseil municipal :**

- La question des absents/excusés est abordée, le CGCT prévoit que tout membre du conseil peut s'excuser ou se faire excuser, il convient cependant de le faire auprès du Maire et ce par courrier, voie électronique ou téléphonique.

**Tour de France :**

- La commune recherche des bénévoles et des référents pour le tour de France et l'étape du tour.

**Alpes Bike Festival – anciennement Roc des Alpes :**

- Monsieur le Maire, Claudine MORAND GOY et Yvette FAVRE-LORRAINE se sont proposés pour la remise des prix.

**Sapin de Noël :**

- Afin de valoriser l'entrée de ville, la question d'un sapin de Noël se pose en prévision des fêtes. Des axes de réflexion seront lancés avec l'ONF ou un prestataire privé.

*A 22 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.  
Prochaine séance du Conseil Municipal, le Jeudi 12 juillet 2018.*

Le Maire,  
Pierre RECOUR

